

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180925-D2018205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018

Publication : 26/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 20 septembre se sont réunis dans les locaux de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (*départ après la question diverse n°1*), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, , MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*départ après la question diverse n°1*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*départ après la question diverse n°1*), MASSE Roger (*départ après la question diverse n°1*) et M. FERRON Jean.

EXCUSES : Mme PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/205

OBJET : ADHESION AUX COMPETENCES A LA CARTE DU SYDEVOM POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES EN COLONNE.

Le Conseil de communauté,

VU sa délibération n°2018/62 du 27 mars 2018 portant adhésion au SYDEVOM, à compter du 1er septembre 2018, pour les compétences obligatoires et les compétences à la carte : gestion des bas de quai de déchetterie du territoire (transfert des bennes de déchetterie, tri, rachat matière et traitement correspondants) et gestion des contrats avec les éco-organismes affiliés aux flux des déchetteries ;

VU sa délibération n°2018/ 204 prise lors de cette même séance approuvant le plan d'actions à mettre en œuvre sur la période 2018-2021 et actant la généralisation d'ici 2021 de la collecte des OM en colonnes (aériennes ou semi-enterrées).

CONSIDERANT qu'il est intéressant de pouvoir s'appuyer techniquement sur une collectivité telle que le Sydevom pour assurer ce nouveau mode de collecte de façon à mutualiser les camions, notamment en cas de panne ;

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir commander les camions nécessaires à ce mode de collecte, le **Sydevom** demande à ce que la CCVUSP se positionne au moins 14 mois à l'avance, délai minimum nécessaire à la commande et livraison de ces camions fabriqués à la demande ;

CONSIDERANT que d'autres collectivités, dont la CCAPV, ont également adhéré à cette compétence à la carte ;

CONSIDERANT qu'au 1^{er} novembre 2019 la CCVUSP aura implanté une soixantaine de colonnes d'OMR sur son territoire en remplacement des containers classiques ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** l'adhésion de la CCVUSP, à compter du 1er novembre 2019, à la compétence à la carte du SYDEVOM suivante :
 - relevage des colonnes d'OMR.
- **AUTORISE** la présidente à effectuer toutes les démarches qui en découlent,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie.